L'actu des Représentants du Personnel Siège

Janvier 2021

Reprise conflictuelle

9 jours de grève à l'info nationale, avec les monteurs en première ligne, pour défendre une certaine idée de la qualité. La suppression brutale des **illustrateurs sonores** n'est pas passée. Ce conflit, soutenu par l'ensemble des syndicats, a montré que les salariés savent encore résister et se mobiliser, pour la défense de l'intérêt collectif.

Grève aussi **dans les régions**, contre le manque de moyens supplémentaires, pour assurer la nouvelle tranche du 18h30.

Les salariés de France 3 s'opposent aux projets de « sous-télévision régionale », à l'image des matinales, radio-filmées, avec France Bleue.

Primes covid

Carton rouge pour les RH et les directions qui se sont montrées incapables de gérer une répartition équitable de l'enveloppe de 3,2 M€, destinée à « valoriser la contribution des collaborateurs (…) durant la crise sanitaire ».

Combien de mesures à 300 €, à 600 € et combien à 1000 € ? Quels critères fallait-il remplir ? Un grand nombre de salariés, qui ont le sentiment travaillé sans relâche pendant la crise, se voient exclus, sans aucune explication : « *il y a peut-être des gens qui le méritaient et qui ne l'ont pas eue, c'est le principe même du choix, c'est subjectif. A partir du moment où il y a des choix, il y a forcément des déçus* » se défend un directeur de la rédaction.

Belle inconséquence… Dès le début, il était prévisible que l'affaire serait mal gérée. Le résultat est désastreux, il divise les salariés, sème la zizanie dans les services.

Situation sanitaire

Selon les bulletins de la communication interne, la situation est jugée stable, avec un nombre de contaminations limité.

Au 20 janvier, au Siège, on dénombrait 11 cas de Covid et 5 mises en quatorzaine. Depuis le début de la pandémie, 271 salariés ont été diagnostiqués Covid-19 au siège et 471 pour tout FTV.

Points noirs

Machines à café, salles de repos, repas pris en groupe dans les salles de réunions…, tous ces endroits deviennent des zones à risques, lorsqu'on enlève le masque et qu'on ne garde pas ses distances.

Suite aux dernières controverses sur les masques en tissu achetés ou confectionnés à la maison, FTV a décidé que seuls les masques chirurgicaux et les masques tissus, fournis par l'entreprise (voir ici le communiqué), sont autorisés.

Télétravail et présence sur site

Au siège, la moyenne sur une journée est estimée 1 350 personnes, avec un pic d'environ 800 salariés présents en même temps. Les rédactions et La Fabrique, régies et plateaux ont retrouvé une activité et un taux de présence quasi normaux, comme avant la pandémie. « *Dans certains services, tout le monde est là* » constate un élu du CSE.

Bien que les gestes barrière et le port du masque soient, en général, respectés, la présence de nombreux salariés sur un même lieu de travail pourrait représenter un facteur de risques.

Du côté du télétravail

Le travail 100 % à domicile est toujours la règle dans les secteurs administratifs et fonctions support. Seulement quelques dizaines de présents sur site à EOS, Vallin, Le Ponant et à la direction des sports. Jusqu'à une centaine au Franay, en fonction des émissions à enregistrer.

Retour 1 jour par semaine

Quant à la possibilité de revenir sur site, 1 jour par semaine, pour ceux qui le souhaitent, la directrice en charge de la sécurité en a fixé le cadre : « une journée par semaine, mais pas tous la même journée ».

Il revient aux directions et chefs de service d'organiser des roulements sur la semaine, pour permettre aux personnes d'un même service de se retrouver ponctuellement, un jour donné, tout en respectant les distances et le port du masque.

Couvre-feu et taxi

Suite à l'avancement du couvre-feu à 18 heures, les salariés qui le peuvent, sont invités quitter leur travail à 17 heures 30. Une attestation de l'employeur peut être obtenue, pour les retours au domicile, après le couvre-feu.

Pour ceux dont la présence est nécessaire, les frais de taxi domicile-travail, sont pris en charge à partir de 18 heures et jusqu'à 6 heures du matin. Pas de remboursement des frais km, en cas d'utilisation de son véhicule personnel.

Dépistage et vaccinations

Les tests de dépistages, pratiqués au service médical, se font uniquement dans le cadre de départs en missions, nécessitant une attestation.

Les autres salariés qui en expriment le besoin, peuvent être orientés vers des laboratoires partenaires, qui fournissent les résultats plus rapidement.

Pour les vaccinations, des salariés ont émis le souhait de se faire vacciner au cabinet médical, comme cela se fait pour la grippe saisonnière.

La ministre du travail s'est dit favorable à la vaccination en entreprise « le moment venu ».

Pour l'instant, la question de généralisation de la vaccination est donc prématurée. Il y a aussi les problèmes de logistique et de conservation des vaccins à – 80° C.

La direction dit réfléchir à un partenariat avec un centre de vaccination, voire un laboratoire mobile, lorsque le gouvernement donnera le feu vert.

Mutuelle santé

Gras Savoye, notre prestataire santé a décidé de ne pas envoyer les cartes de tiers payant à ses adhérents. Seule alternative, une version en ligne à télécharger.

Les pharmaciens n'ont pas les outils pour déchiffrer le QR code de ces cartes, par conséquent, les salariés sont obligés d'imprimer le formulaire et de le découper pour se fabriquer une carte que le pharmacien pourra scanner

Quel est l'intérêt de cette opération ? En l'absence d'un vrai système dématérialisé, reconnu par tous les acteurs de santé, les représentants du personnel demandent que cette carte physique soit envoyée aux salariés de FTV. La direction affirme qu'il y a toujours moyen de se la faire envoyer par mail ou en appelant le 09 72 72 23 00 et la transférer à son pharmacien.

Le QR code serait valable avec les partenaires de Gras Savoye.

Visites médicales

Un certain nombre de salariés s'étonnent de ne pas avoir eu de visite médicale depuis plus de 5 ans, ou plus de 3 ans pour les personnels RQTH.

La DSQVT reconnaît des retards en 2018 et 2019. L'arrivée d'un nouveau médecin du travail devait permettre un rattrapage, mais la crise sanitaire a compliqué les choses. Les visites périodiques sont suspendues, seules les visites prioritaires et RQTH sont maintenues.

Le rapport de la Médecine du Travail a été présenté au CSE Siège le 8 décembre et transmis aux RP pour qu'ils en prennent connaissance.

Féminisation aux sports ?

Que sont devenus les 3 emplois vacants, suite aux licenciements disciplinaires de cet été ? Le responsable RH avait affirmé sa volonté de féminiser une rédaction, à 90 % masculine.

On n'y est pas encore…. 2 postes de rédacteurs (ou rédactrice) en chef sont en consultation, dont un pour le numérique + une journaliste détachée de France 3 régions sur une longue durée. Cette fois, comme on dit avant un match, « *il n'a pas droit à l'erreur* » !

Le Dakar en Arabie

Le Dakar en Arabie Saoudite est terminé. Un pilote de moto y a laissé la vie. La monarchie saoudienne a réussi son opération de communication, destinée à masquer l'envers du décor, c'est-à-dire une des plus féroces dictatures, qui bafoue les droits humains et pratique la peine de mort à grande échelle.

Côté spectacle, FTV a offert au régime des Saoud une belle vitrine, pendant 2 semaines. Côté info, silence radio. Dans le 20 heures, sur les 12 derniers mois, un seul et unique sujet consacré à la situation des droits humains. On est bien en phase avec la diplomatie du gouvernement français.

Plateforme de réservation hôtelière

Après appel d'offre, c'est HCorpo, une filiale du groupe Accor qui a été retenue. Accessible par ordinateur, appli et téléphone la plateforme permettra de réserver des nuitées, à tarifs négociés. L'interface entre l'ordre de mission, Concur et la plateforme évitera de faire des avances de frais, c'est FTV qui réglera directement la note.

Les hôtels proposés sont classés « affaire. » Ils regroupent ceux du groupe Accor, des indépendants, ainsi

quel les plateformes Expedia et Booking.

Fabrication siège

Stéphanie Jean-Lecorvaisier a été nommée secrétaire générale de la direction des moyens de fabrication. Il s'agit d'une création de poste, tourné autour de la coordination, en soutien à Yves Dumond. Celle-ci présentera, entre autres, les projets aux instances centrales.

Départs RCC à La fabrique

La Direction des Moyens de Fabrication du Centre -Nord fait état de 55 départs dans le cadre de la RCC au 31/12/2020. Elle précise que la grande majorité est remplacée par des CDI ou des CDD.

Les représentants du personnel s'inquiètent de la multiplication des missions sur des postes pérennes. La direction se veut rassurante en indiquant que ces missions finissent par se transformer en postes permanents. Elle indique que cette formule est autant bénéfique au salarié qu'à la direction. Cela permettrait au salarié d'appréhender le poste et à la direction de tester le salarié sur celui-ci… Une façon simplifiée de remercier les candidats qui ne conviendraient pas sans avoir à le justifier.

A l'image des détachements, toutes les missions ne font pas forcément l'objet d'une mise en consultation.

Barème des intermittents

A la demande des mixeurs intermittents de la post production siège, les RP ont interpellé la direction sur le barème de salaire retenu.

Ils estiment que celui-ci doit correspondre à la fonction chef OPS et non pas OPS. En effet, leurs tâches répondent exactement à la définition de poste chef OPS de l'accord CDDU.

Malgré son engagement, la direction n'a pas fini ses investigations dans les différents secteurs du mixage de FTV, elle reviendra vers les élus en février. Pas sûr que les mixeurs fassent preuve d'autant de patience….

Peux-mieux faire

On parle de la RH, vous l'avez deviné. On progresse. Depuis 2 mois, la fiche des contacts RH a enfin été mise à jour.

On peut même la télécharger ici ➠.

Mais encore un effort : RSA / IRH késako ? Les représentants du personnel se sont interrogés sur la différence entre les fonctions d'un Interlocuteur Ressources Humaines et un Responsable de Secteur d'Actions RH.

Réponse : Le ou la RSA travaille sur les dossiers transverses (PARSI, Handicap…) alors que l'IRH traite ceux du secteur d'activité de proximité géographique auquel il ou elle est rattaché-e.

Le registre DGI pas disponible en version dématérialisée

Le registre des dangers graves et imminents n'existe qu'en version papier.

Il est consultable par les élus à la Direction de la Santé et Qualité de Vie au Travail.

Bilan du service Responsage

Depuis septembre 2019, le service d'assistance sociale de FTV a été externalisé et remplacé par une plateforme téléphonique. On peut la joindre au 0800 94 12 21.

Après un premier contact, rendez-vous est pris avec une assistante sociale, qui normalement doit être la même du début à la fin du traitement du dossier. L'engagement est de proposer un plan d'accompagnement sous 72 H.

Premier bilan, après un an : Responsage indique que les problèmes traités sont d'abord d'ordre budgétaire, viennent ensuite les difficultés liées à l'accompagnement d'un proche (personne âgée dépendante, enfant en difficulté, adulte ou enfant handicapé), en 3ème position, on retrouve les problèmes d'accès au logement, particulièrement difficile, à Paris et IDF.

La crise sanitaire et les deux périodes de confinements ont vu les sollicitations fortement augmenter à partir du mois de juin : état de solitude lié au télétravail, gestion des enfants, mais aussi des violences familiales, physiques ou psychologiques, problèmes financiers.

La plateforme offre une amplitude horaire large pour recevoir les appels.

En revanche, les RP regrettent que des permanences physiques ne soient pas prévues. Les salariés en difficulté ne sont pas tous à l'aise avec les contacts par téléphone.

Attestations DIF pour les CDD

Pour les intermittents, c'est l'AFDAS qui gère leurs heures DIF (Droit individuel à la formation), c'est donc l'AFADS qui fournit les attestations.

Pour les CDD, qui aujourd'hui ne savent pas à quelle porte frapper pour obtenir la fameuse attestation, la réponse vient de nous être donnée : c'est le service paye, qui gère le salarié, qui est compétent pour délivrer l'attestation de droit DIF. S'adresser donc à son interlocuteur RH. Cette attestation est importante, car elle permet de reporter les heures disponibles, sur le Compte Personnel de Formation et ainsi d'augmenter le budget formation des bénéficiaires.

Le transfert des heures acquises au titre du DIF vers le Compte Personnel Formation (CPF) doit être effectué avant le 30 juin 2021.

Accompagnement pour les équipes légères du siège ?

Une expérimentation (équipe de tournage à une, deux ou trois personnes) est actuellement en cours avec des techniciens volontaires.

Les conclusions de ce test serviront à l'élaboration d'un projet, qui sera présenté au CSE au premier semestre.

Ce projet permettrait « d'accompagner » les équipes légères. Accompagner vers quoi ? Il faut encore attendre, la direction reste muette sur le sujet…

Primes de disponibilité vidéo mobile

Les primes de disponibilité vidéo mobile (paragraphe 2.24), fiction (paragraphe 2.2.5.4) et équipes légères, ainsi que les primes à l'acte ne sont plus attribuées aux nouveaux arrivants. Cela nuit à l'équité.

Toutes les primes ont été intégrées dans le salaire, sauf pour les salariés de l'ex-filière production, embauchés avant 2018. Elles pourraient être intégrées dans le salaire selon l'avenant N°5, mais rien n'est certains pour les nouveaux entrants.

Dommage pour la cohésion des équipes !

Mesquineries pour les chefs OPS CDDU

Au siège, les OPS CDDU sont embauchés selon deux catégories : OPS en groupe 5 (mixeur, OPS régies) ou chef OPS (OPS reportage) en groupe 6 de l'accord CDDU. La direction essaie de justifier cette différence en se référant aux définitions succinctes des fonctions l'accord CDDU.

Selon elle, la prise de son en cabine mixage actu ne serait pas une opération compliquée, comme c'est le cas en reportage et ne justifierait pas d'être chef OPS…Mais, elle conçoit que le mixage post-prod est plus complexe que le mixage actu. Surtout qu'à Malakoff et à l'ex-Vanves, les mixeurs prod sont employés comme chef OPS.

La direction va donc étudier cette possibilité pour les mixeurs prod.

Fil d'Ariane

La migration d'Ariane 2 vers Ariane 3 est achevée. Désormais les données de la comptabilité FTV sont hébergées sur le « cloud » d'Oracle, qui est aussi l'éditeur actuel de la solution Ariane. Le projet concerne toutes les implantations de FTV. La montée en régime est progressive, avec les premiers règlements de factures qui ont été effectués.

Les formations se poursuivent, avec toutes les difficultés inhérentes à un apprentissage à distance, qui ne permet pas d'échanger directement avec ses collègues et de faire des retours d'expérience.

A signaler aussi que tous les opérateurs n'ont pas été formés, ils ne le seront qu'après le lancement de la migration. Pour des fonctionnalités importantes, la découverte et la prise en main du nouvel outil, risque d'entrainer un certain stress. Heureusement, la solidarité et l'entraide entre utilisateurs permettent de palier, partiellement, le manque de formation.

Un assistant digital, des tutoriels et une FAQ (foire aux questions) ont été prévus pour accompagner les utilisateurs. En cas de difficulté, il est possible d'avoir recours au support technique, sauf que on ne peut formuler ses questions que par messagerie. Aucun échange verbal, aucun interlocuteur pour vous répondre directement. Un peu d'humain, dans cette période difficile de télétravail, ne serait pas superflu.

Évolution professionnelle des journalistes des programmes

Dans la filière programmes les évolutions de carrière des journalistes sont assez limitées. L'accord collectif prévoit « la possibilité d'un parcours journalistique évolutif ».

La direction explique, que ces évolutions existent sur l'ensemble des émissions, même si les chiffres rapportés montrent un différentiel entre les évolutions de carrière des rédactions et aux programmes.

Par ailleurs, elle précise que la récente intégration de journalistes, anciens CDD de Télématin n'a pas permis une telle évolution.

Les RP déplorent qu'au moment des intégrations, les parcours déjà accompli au sein de FTV, n'aient pas été pris en compte. Des ajustements s'imposent.

Des images plus de son

Depuis le 1er décembre, c'est système D pour les journalistes « Programmes » qui veulent accompagner leurs reportages de musique.

Le sort réservé aux illustrateurs sonores, n'est pas sans conséquences sur leur travail : du jour au lendemain, plus de musique pour des reportages sur les arts, la mode, les tendances. Les illustrateurs qui collaboraient depuis des années avec FTV ont vu leurs CDD brutalement interrompu. Licenciés !

Il est regrettable que des décisions qui ont un impact direct sur la qualité des programmes, soient décidées à l'aveugle en mettant les journalistes et les monteurs devant le fait accompli. Tout cela a débouché sur une grève de 9 jours. La direction a dû accepter un retour à la situation antérieure. Des négociations doivent s'ouvrir.

Paris, Le 21 janvier 2021

VOS REPRESENTANTS DE PROXIMITE	
Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux	➡ Véronique PAILLE-VECCHIA
Programmes, Communication, Marketing, Études	➡ Sophie PIGNAL
Production, Fabrication, Technologies	➡ Éric LAUMONIER
Information et Sports	➡ Claude GUENEAU ➡ Georges PINOL
Vous pouvez aussi nous contacter à	➡ cgt.siege@francetv.fr ➡ snj-cgtftv@francetv.fr